

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, « Sources de lumière », composée de 41 communes et d'une population d'environ 11 500 habitants, qui est issue de la fusion au 1er janvier 2017 de 5 intercommunalités. Elle intervient notamment dans le domaine de la petite enfance avec 3 crèches en régie directe (à Saint André les Alpes, Allos, et Castellane) et soutient les structures sous forme associatives,

RECRUTE

UN(E) AUXILIAIRE DE PUERICULTURE POUR LA CRECHE INTERCOMMUNALE DE CASTELLANE « LES ENFANTS DU ROC »

Contrat à durée déterminée de remplacement – 3 mois
Reconductible en fonction de l'absence du fonctionnaire
Du 04 janvier 2021 au 03 avril 2021

Sous l'autorité de la responsable de crèche, vous serez chargé(e) de :

- **Travailler au bon fonctionnement de la structure** : Assurer la continuité de la responsabilité de la crèche conjointement avec la responsable de la crèche et la Directrice ; Etre garant(e) conjointement avec la directrice de l'effectif du service ; Préparer la facturation pour les parents ; Faire le bilan des réservations
- **Effectuer le travail auprès des enfants** : Accueillir l'enfant (Veiller au respect de son rythme, être attentive à l'apparition d'éventuels signes de souffrances, gérer la journée type dans la structure...) ; Proposer des activités d'éveil ; S'occuper des besoins de l'enfant conjointement avec le reste de l'équipe (préparer et mettre en place le repas, laver et ranger le matériel utilisé, s'occuper de l'hygiène, du sommeil...)
- **Effectuer le travail auprès des parents** : Accueillir les parents (réceptionner leurs consignes, transmettre les observations de la journée) ; Offrir son soutien aux parents ; instruire des dossiers d'inscription ; Effectuer le suivi des dossiers des enfants
- **Participer à la continuité de la fonction de Responsable** qui doit être assurée en cas d'absence de la Direction par les personnes détentrices du diplôme et dans l'ordre de la composition de l'organigramme de la structure.

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE RECHERCHES :

- **Diplôme d'auxiliaire de puériculture** exigé
- Connaître le développement psychomoteur et affectif de l'enfant ; Connaître les différentes activités d'éveil nécessaires à l'enfant
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité
- Organiser et animer des ateliers d'éveil et d'expression
- Etre patient(e), disposer d'une bonne maîtrise de soi
- Avoir un bon relationnel, un bon contact avec les enfants, les familles
- Savoir travailler en équipe
- Être autonome

- Faire prévue de polyvalence et de disponibilité en fonction des besoins du service

CONDITIONS D'EXERCICE

- 35 heures annualisées
- Rémunération selon grille indiciaire de la FPT du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture territorial + régime indemnitaire
- Employeur adhérent au CNAS
- Participation mensuelle aux mutuelles de santé (12 euros) et de Prévoyance (6 euros)

Pour plus de renseignements sur les conditions de recrutement :

- rendez-vous sur le site internet www.ccapv.fr
- contactez les services de la Communauté de Communes au [04 92 83 68 99](tel:0492836899),
- par mail ressources-humaines@ccapv.fr

Poste à pourvoir à partir du 4 janvier 2021

Les candidatures (cv et lettre de motivation) sont à adresser **le plus rapidement**, A l'attention de Monsieur le Président de la CCAPV, en précisant dans l'objet l'intitulé du poste.

- Par mail : ressources-humaines@ccapv.fr
- Par courrier : Service Ressources Humaines
Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, « Sources de Lumière »
ZA les Iscles, BP 2 - 04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

